ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2027 - (N° 3210)

Tombé

N° II-CF1069

AMENDEMENT

présenté par
M. Sabatou, M. Lottiaux, M. Boulogne, Mme Dellong Meng, M. Dessigny, M. Dufosset, M. Fouquart, Mme Galzy, Mme Gardet, M. Golliot, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, M. Renault, Mme Roy, M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

---

ARTICLE 58

ETAT B

Mission « Santé »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	0
Protection maladie	0	302 075 000
Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
TOTAUX	0	302 075 000
SOLDE	-302 075 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Repli.

L’Aide médicale de l’État (AME), dispositif permettant aux étrangers, notamment ceux en situation irrégulière sur le territoire français, vis-à-vis du droit au séjour, de disposer de soins préventifs et curatifs, dans un double objectif humanitaire (soigner des personnes dont l’état de santé est grave) et sanitaire (éviter la propagation d’affections contagieuses non soignées). Le panier de soins proposé aujourd’hui est beaucoup trop large et favorise un tourisme médical qui, s’il profite à un nombre toujours plus élevé d’étrangers, vient renchérir d'autant la facture acquittée par le contribuable français.
Le coût du dispositif est élevé pour notre pays, les chiffres parlant d’eux-mêmes : le montant des crédits (AE/CP) de l’AME en PLF2010 s’élevait à 535 millions d’euros ; en PLF2015, 677 millions d’euros ; en PLF2020, 942 millions d’euros.

Le projet de loi de finances pour 2027 alloue 1,2 milliard d'euros à l'AME, sans baisse des crédits par rapport au dernier exercice budgétaire. Tandis que les ménages français et les entreprises tricolores sont mis à contribution dans ce budget (le Haut Conseil des Finances Publiques chiffrant le montant des mesures fiscales nouvelles à 17 milliards d'euros), l'aide apportée par l'État aux clandestins ne diminue pas. Il y a là une injustice claire. La situation calamiteuse de nos comptes publics impose des choix, de tailler dans les dépenses publiques non prioritaires, l'AME en fait partie.

Depuis de nombreuses années, le Rassemblement National propose de remplacer l’Aide médicale de l’État par une Aide médicale d’urgence, ayant vocation à réduire le coût faramineux pour nos comptes publics de la prise en charge médicale des clandestins, tout en leur assurant des soins humanitaires lorsque leur pronostic vital est engagé.
L’amendement propose de réduire drastiquement les crédits alloués pour le financement de l’Aide médicale de l’État, et de ne laisser qu’un montant réduit pour la prise en charge des soins humanitaires et d’urgence. Concrètement, nous réduisons d’un quart les crédits alloués de l’AME, pour une économie budgétaire de 302 millions d’euros.
Le présent amendement minore les crédits, en autorisations d’engagement et en crédits de paiement, d’un montant de 302 075 000 euros pour l’action 02 "Aide médicale de l’État" du programme 183 Protection maladie.